

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU

Communiqué de presse

Première réunion de la Commission Locale de L'Eau et lancement des travaux du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Lagune de Thau (Hérault)

Date de l'événement : jeudi 29 novembre 2007 à 10h00

Lieu : amphithéâtre de l'Ecosite.
34140 Mèze

Contacts : **Madame Annie VIU** – tél : 04 67 34 29 66
Mission Inter Services de l'Eau de l'Hérault
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Place Chaptal – CS 69506
34960 Montpellier Cedex 02

Monsieur Gilles BROCARD – tél : 04 67 74 61 60
Syndicat Mixte du Bassin de Thau
Route de Sète – Immeuble le Président BP 18
34540 Balaruc Les Bains

Réunion constitutive de la Commission Locale de l'Eau qui aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin de Thau.

Le 29 novembre prochain se réunira à Mèze la première Commission Locale de l'Eau du bassin de Thau. Cette assemblée a été désignée par arrêté préfectoral le 04 octobre dernier. Elle réunit au sein d'un véritable « parlement local de l'eau » tous les acteurs locaux (élus des communes et collectivités, professionnels, associations et usagers, représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics tels que l'Agence de l'Eau...) qui auront à travailler ensemble pour définir la politique de l'eau sur notre territoire pour les 10-15 ans à venir.

Avec le Contrat de Qualité et le SCOT en cours d'élaboration, le futur SAGE vient compléter les dispositifs que les collectivités et leurs partenaires mettent en place sur le territoire pour assurer une bonne gestion de la ressource et des milieux qui lui sont associés. Portées par la même structure (le Syndicat Mixte du Bassin de Thau) ces démarches s'articulent avec cohérence et complémentarité pour réussir sur un même territoire l'intégration des politiques d'aménagement et de gestion de la ressource en eau. Une première en France, regardée avec beaucoup d'intérêt par les observateurs publics.

Le SAGE : un outil de gestion des politiques locales de l'eau

Le SAGE définit pour les 10 à 15 ans à venir, la politique de l'eau. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

Après approbation, le SAGE s'impose à l'ensemble des partenaires et toutes décisions prises par l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de l'eau sur l'ensemble du périmètre doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE.

Le règlement et les documents cartographiques attachés au schéma seront également opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, ouvrages travaux ou activités impactant la ressource en eau ou les milieux aquatiques.

A l'initiative des élus du Syndicat Mixte, le projet de SAGE a été défendu l'année dernière devant le Comité de Bassin. Leur proposition a été entérinée le 04 décembre 2006 par le Préfet du département de l'Hérault qui a validé le périmètre du SAGE autour des 22 communes du bassin versant de la lagune.

La Commission Locale de l'Eau : le parlement local de l'eau.

Dans une seconde étape, le Préfet a arrêté le 04 octobre dernier la constitution de la Commission Locale de l'Eau qui aura pour tâche d'élaborer et de suivre la démarche de SAGE.

Le rôle de la CLE est essentiel dans la mise en œuvre du SAGE. Instance de concertation, de discussion et de validation des décisions, la Commission Locale de l'Eau est aussi l'une des premières instances d'information et de communication sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

La Commission Locale de l'Eau du bassin de Thau est constituée de 47 membres répartis en trois collèges : les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (26 membres), les représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations (12 membres) et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics (9 membres).

Les membres de la CLE – autres que les représentants de l'Etat ou de ses établissements publics – sont nommés pour une durée de 6 ans à compter de la signature de l'arrêté préfectoral de constitution. La CLE sera présidée par un élu local marquant ainsi, la responsabilité des collectivités en matière de gestion de l'eau sur le territoire.

Les enjeux du SAGE.

Assainissement, suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines, gestion des ressources en eau potable, irrigation, eaux pluviales, inondations.... Le SAGE s'attache à prendre en compte tous les aspects de l'eau sur un territoire, tant dans sa dimension qualitative que quantitative. Outre le diagnostic des ressources, le SAGE doit élaborer dans un second temps une stratégie et des règles de bonne gestion de l'eau, au regard des enjeux du territoire.

L'eau est le « *patrimoine commun de la Nation* » comme l'indique la loi sur l'eau de 1992 qui a institué les SAGE dans le droit français. L'eau est l'élément qui a forgé l'identité et l'économie du territoire de Thau : conchyliculture, pêche, thermalisme, tourisme balnéaire, loisirs nautiques... sont autant d'usages de l'eau qu'il est nécessaire de mettre en cohérence.

Mais le défi majeur du SAGE sera de fixer les règles nécessaires à la protection de la ressource et à sa bonne utilisation tout en permettant un développement équilibré du territoire. Les orientations qui seront adoptées par la commission locale de l'eau devront être respectées dans tous les projets d'aménagement et s'imposeront de fait aux futurs documents d'urbanisme.

Un atout pour le territoire de Thau : les périmètres du SCOT et du SAGE sont concordants, et une seule structure est chargée de leur mise en œuvre : le Syndicat Mixte du Bassin de Thau. A travers ces choix, unique en France, la volonté des élus locaux est donc forte de mettre en cohérence les politiques locales de l'eau et de les inscrire comme élément incontournable de la gestion durable du territoire. D'ores et déjà, le SCOT en cours d'élaboration intègre très fortement dans son diagnostic et ses orientations, les enjeux de la ressource en eau. La gestion de l'eau se poursuit dorénavant autour de la CLE et de son programme de travail.... pour un SAGE qui pourrait être approuvé en 2009-2010.

Ordre du jour de la réunion de la CLE :

Ouverture de la séance par Monsieur le Sous Préfet chargé du littoral

Etat d'avancement de la procédure et perspectives. Présentation de la démarche par la Mission Inter Services de l'Eau

Les enjeux du SAGE du Bassin de Thau – Présentation par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Election du Président de la Commission Locale de l'Eau

Programme de travail et conclusion par le Président de la CLE

Vin d'honneur